

ARRÊTÉ n° 2021 - 93
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2021-2022

La Présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2021-2022, **portail 3 : Arts**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :
Marie-Karine LHOMME, mention Lettres

En qualité de membres de la commission :
Jérémy MAJOREL, mention Lettres
Christine LAFONT-CHAURAY, mention Musicologie
Frédéric MONTEGU, mention Histoire de l'Art et Archéologie

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 13/04/2021

La Présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

